

CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2501523
Objet : Appui à la vérification PAC 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 12157 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2501523
Exercice : 2025
Date : 17-06-2025
Page : 1 / 1

SCEA CASTANOIX
200 ROUTE DES CHARPENTIER
46350 MASCLAT
FRANCE

Prestataire : ANTOINE YOHAN

[illegible]

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	95,00			95,00
Base de TVA	95,00			95,00
Montant TVA	19,00			19,00
Total TTC	114,00			114,00
Net à payer	114,00			114,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement.

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner -



Etablissement : D46S01 CDA LOT
1067168 SCEA CASTANOIX
Date échéance : 17-07-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2501523
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR :

114,00